



**Arrêté du maire
de la commune de BLOYE -74150- HAUTE-SAVOIE**

OBJET :

ARRETÉ DE CIRCULATION POUR TRAVAUX.

La Maire de BLOYE, Haute-Savoie,

VU l'article L.2212.2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code de la Route,

VU la demande d'arrêté de circulation en date du 04 février 2026 faite par la société SIXENSE, Monsieur Jean-Christophe BOISSEAU,

Considérant qu'il y a lieu de réglementer la circulation sur Chemin de la Mairie et Chemin du Château de Conzié, dans un but de sécurité publique afin de permettre des travaux de mesures géophysiques avec pose de capteurs et stationnement véhicule pour déchargement par la société SIXENSE du lundi 23 février 2026 au mardi 23 juin 2026,

VU l'intérêt général ;

ARRETE

Article 1^{er} : Les travaux seront réalisés hors agglomération sur le Chemin de la Mairie et Chemin du Château de Conzié, pour une durée de 120 jours calendaires du lundi 23 février 2026 au mardi 23 juin 2026 de 08h00 à 17h00. Les travaux seront des travaux de mesures géophysiques avec pose de capteurs et stationnement véhicule pour déchargement réalisés par la société SIXENSE (cf. demande de permission ou d'autorisation de voirie, de permis de stationnement, ou d'autorisation d'entreprendre des travaux + plan de situation 1/10 000 ou 1/20 000^{ème}). L'intervention des travaux durera 120 jours calendaires du 23/02/2026 au 23/06/2026.

Article 2 : La sécurisation sera mise en place par la société SIXENSE pour Monsieur Jean-Christophe BOISSEAU. Le présent arrêté sera placé de façon visible pendant toute la durée des travaux.

Article 3 : Monsieur le Commandant de Gendarmerie de Rumilly, Monsieur le Chef de Corps des Services de Secours de Rumilly, Monsieur l'Agent de Maîtrise du CERD d'Alby-sur-Chéran, Monsieur le Chef du Service Transports Scolaires de la Communauté de Communes Rumilly Terre de Savoie, la société SIXENSE pour Monsieur Jean-Christophe BOISSEAU Madame la Maire de Bloye, sont chargés chacun en ce qui les concerne de l'exécution du présent arrêté qui sera affiché et annexé au registre des arrêtés du Maire.

Article 4 : Ampliation du présent arrêté sera transmise à :

- Monsieur le Commandant de Gendarmerie de Rumilly,
- Monsieur le Chef de Corps des Services de Secours de Rumilly,
- Monsieur Hervé ISEPPY, Agent de Maîtrise, CERD d'Alby-sur-Chéran,
- Monsieur le Chef du Service Transports Scolaires de la Communauté de Communes Rumilly Terre de Savoie,
- Monsieur Jean-Christophe BOISSEAU, la société SIXENSE,
- Affichage en mairie de Bloye.

Acte rendu exécutoire après publication
ou affichage en date du :

Madame la Maire,
Isabelle BOUCHET.



Fait à BLOYE, le 10 février 2026
Madame la Maire,
Isabelle BOUCHET.

